

DERNIERE MINUTE : Prime de Professeur Principal dans l'ASH

Décret n°2019-1002 du 27 Septembre 2019, paru au journal officiel n° 0227 du 29 Septembre 2019, texte n° 24

Depuis deux ans le SNETAA-FO de l'académie de Poitiers a engagé des démarches auprès du Recorat de l'Académie demandant et redemandant régulièrement que les collègues de l'ASH qui exercent les missions de professeur principal puissent percevoir l'ISOE part modulable.

A l'automne dernier, lors d'une audience avec Monsieur le Recteur, il nous a été dit qu'une réponse était en attente du ministère. En parallèle, le SNETAA-FO national avait les mêmes exigences au niveau de ce même ministère.

Aujourd'hui, c'est une victoire pour le SNETAA- FO.

Le décret 2019-1002 du 27 Septembre 2019 va permettre à tous les enseignants du second degré qui assument la mission de professeurs principaux de SEGPA, d'EREA, d'ULIS de la 6ème à la 3ème de collège, et aussi de lycée, de percevoir la part modulable de l'ISOE.

Les enseignants du premier degré qui assurent eux aussi la mission de suivi et d'accompagnement, vont dorénavant pouvoir bénéficier de la prime de professeur principal.

Alors que jusqu'à maintenant, tous les établissements et les personnels n'étaient pas concernés, **avec la pugnacité du SNETAA-FO, c'est chose faite.**

A partir du 1er Septembre 2019 (art 3), toutes les personnes exerçant ces missions doivent percevoir cette indemnité.

Le SNETAA FO conseille à chacun d'entre vous de prévenir sa hiérarchie afin que l'application de ce décret se fasse dans les plus brefs délais.

Le SNETAA-FO agit toujours dans l'intérêt de l'enseignement professionnel et des PLP.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à joindre Jean Paul GARRIBOTTO, responsable ASH, au 06.59.31.10.53 / snetaa.fo.86@gmail.com, ou Bénédicte MOULIN, secrétaire académique au 06.10.64.54.69 / snetaa.s3.poitiers@gmail.com

Pour un syndicalisme d'adhérents, indépendant et laïque, votez pour les listes SNETAA-FO lors des élections au conseil d'administration de vos établissements et n'hésitez pas :

Adhérez au SNETAA-FO